

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 19 février le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **M. Christophe PILCH**, Maire, en suite de convocations en date du 12 février 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la commune.

Etaient présents : C. PILCH, B. MONTURY, F. THIBERVILLE, P. FROGET, D. JARRY, F. THERET, D. BLOCQUET, B. DAF, M. FANION, C. MEHAIGNERY, A. LE ROUX, D. DROISSART, Patrick ROUSSEAU, E. HAURIEZ, D.IANONNE, P.COGET, B. LEFEBVRE, S. CORROYEZ, A.C LELEU, O.VERGNAUD, M. DESPREZ, R. LUCAS, P. MANIER, LAMBERT, E. LE TORIELLEC, J.DARLEUX, P. PICHONNIER, P.ROUSSEAU, J.M LHERNOULD.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration : M.OULD RABAH, , M. PRODEO, , G.PAILLART.

Etait absente excusée : C. LESAGE.

Après avoir procédé à l'appel nominatif, M.PILCH constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il rend hommage à Monsieur Jean BRULIN, ancien conseiller municipal, décédé la semaine dernière, à l'âge de 88 ans et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence

Monsieur le Maire demande ensuite aux membres du conseil de bien vouloir adopter le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023.

Le PV de la réunion du 11 décembre est approuvé à l'unanimité.

Madame Delphine JARRY a été désignée secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DANS LE CADRE DE L'ART. L2122-22 DU C.G.C.T

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de l'Art. L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'article L.2312-1 du CGCT dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice et sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des élus municipaux.

Aussi, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de

l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication et d'une mise en ligne sur le site internet de la commune. Il est à noter que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. En outre, il permet aussi de créer une continuité dans le fonctionnement des finances communales et d'avoir une meilleure « lisibilité » des actions entreprises.

Présentation du D.O.B

Intervention de Monsieur LHERNOULD qui interroge Monsieur le Maire afin de connaître le montant de l'emprunt nécessaire au financement des investissements envisagés.

Monsieur le Maire rappelle qu'une démarche de recherche active de subventions a été entreprise.

Le résultat déterminera le niveau d'emprunt.

En tout état de cause, légalement, le reste à charge de la commune sera au minimum de 20 %, c'est l'objectif recherché.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Lors de la séance en date du 2 octobre 2023, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché public relatif aux travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune, pour un montant maximum de 2 023 382,80 € HT, soit 2 428 059,36 € TTC.

Ce montant nous a été communiqué par le cabinet SG INGENIERIE, assistant à maîtrise d'ouvrage nous accompagnant dans la réalisation de ce projet.

Cependant, à l'issue de l'analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse s'avère supérieure à l'estimation initiale.

Il convient donc de délibérer à nouveau pour attribuer le marché public au groupement composé des sociétés SATELEC (mandataire) et STPS (cotraitant), pour un montant global, toutes tranches confondues, s'élevant à 2 143 452,20 € HT, soit 2 572 142,64 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution du marché public au groupement composé des sociétés SATELEC (mandataire) et STPS (cotraitant), pour un montant global, toutes tranches confondues, s'élevant à 2 143 452,20 € HT, soit 2 572 142,64 € TTC.

APPROBATION D'UN RÉGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DANS LE CADRE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Dans le cadre du passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024, notre commune doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Pour information, celui-ci, valable pour la durée de la mandature, dont le contenu est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales, doit notamment :

- Décrire les procédures budgétaires et comptables, les décrire en précisant notamment les modalités d'application au sein de la collectivité.

- Créer un référentiel commun, une culture de gestion que les services de la collectivité doivent s'approprier,
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes,
- Formaliser et sécuriser le dispositif des autorisations de programmes (AP) et de crédits de paiement (CP)

Le Règlement Budgétaire et Financier que je vous propose d'adopter reprend ces mentions en les adoptant au contexte communal.

Il précise également la définition de règles de gestion mises en œuvre dans notre Collectivité, notamment au travers de notre logiciel de gestion financière.

Enfin, ce document servira désormais de référence pour l'ensemble des questionnements budgétaires et comptables émanant des acteurs (agents comme élus) de la Ville dans l'exercice de leurs missions respectives.

Monsieur le Maire propose

- D'ADOPTER le Règlement Budgétaire et Financier qui sera annexé à la présente délibération
- DE ME DONNER tout pouvoir pour la bonne exécution des présentes

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement budgétaire et financier et donne pouvoir pour la bonne exécution des présentes.

PROJET D'EXPLOITATION PAR LA SOCIETE LOGICOR D'UN ENTREPOT DE STOCKAGE DE MATIERES, PRODUITS OU SUBSTANCES COMBUSTIBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CARVIN

La société LOGICOR (LOREN) CARVIN SNC a déposé auprès du bureau des installations classées pour la protection de l'environnement de la préfecture du Pas-de-Calais, un dossier d'enregistrement soumis à consultation du public un projet d'exploiter un entrepôt de stockage de matières, produit ou substances combustibles situé rue Louis Joseph Gay Lussac sur le territoire de la commune de Carvin.

Le dossier est à la disposition du public à la mairie de Carvin. La consultation est possible depuis le 22 janvier 2024, elle prendra fin le 19 février 2024 (inclus).

Un affichage au public est affiché à la mairie de Carvin et en mairies de Courrières, Libercourt et Oignies dont les territoires appartiennent au périmètre du projet.

Monsieur le Maire, en l'absence de prise de position de la ville de Carvin, propose au Conseil Municipal d'ajourner ce dossier et d'en débattre lors du prochain conseil.

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE - SANTE

REVALORISATION DU TARIF D'UTILISATION DES BORNES ELECTRIQUES SUR LES PARKINGS DE LA PLACE JEAN TAILLIEZ ET DE LA RUE EMILE BASLY (PROXIMITE POLICE MUNICIPALE)

Monsieur Montury informe que la commune dispose depuis 2022 de 2 bornes électriques de 22 KWH sur les parkings de la place Jean Tailliez (coté Harmonie) et de la rue Emile Basly (proximité police municipale).

Il rappelle que la commune applique une tarification à l'énergie avec un tarif de 0,20 €/KWH auquel s'ajoute un cout forfaitaire de 1€ par recharge.

Compte tenu de l'augmentation de 10% du cout de l'électricité à compter du 01/02/24, je vous propose d'indexer le cout actuel du KWH sur cette hausse en portant le tarif horaire à 0,22 € du KWH.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'indexer le cout actuel du KWH sur cette hausse en portant le tarif horaire à 0,22 € du KWH.

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ACCORDEE DANS LE CADRE DU FONDS ALIMENTATION DURABLE POUR LES JARDINS FAMILIAUX

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais a attribué à la commune de Courrières une subvention d'un montant de 29 068,00 € pour la réalisation de jardins familiaux et un jardin partagé dans le cadre de l'appel à projets « Fonds alimentation durable » pour l'année 2023.

Monsieur Montury précise que dans les modalités de versement de cette subvention, il convient de transmettre une délibération du conseil municipal acceptant l'aide accordée par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le financement du projet.

Monsieur le Maire, ajoute qu'il s'agit là d'un magnifique projet dont l'inauguration est prévue le samedi 23 mars 2024 à 11heures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'aide accordée par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le financement du projet.

COMMISSION JEUNESSE-EDUCATION-TEMPS LIBRE

CENTRES DE VACANCES

Madame Blocquet rappelle que la commune a signé une convention pluriannuelle avec la CAF pour les séjours vacances et a **délibéré pour deux ans** les formules de calcul afin de définir la participation des familles.

Suite à l'analyse des offres, les séjours suivants seront proposés aux jeunes pour l'été prochain :

- Séjour 14/17 ans, Espagne (village de Ilafranc) en Costa Brava du 6 au 19 juillet pour un montant de 1395 €/enfant organisé par VELLS
- Séjour 6/13 ans, Agde du 7 au 20 juillet pour un montant de 1275€/enfant organisé par l'UCPA
- Séjour 14/17 ans, Espagne en Costa Brava du 3 au 16 Août pour un montant de 1395€/enfant (VELLS)
- Séjour 6/13 ans, le Reposoir en Haute Savoie, du 1^{er} au 14 Août pour un montant de 1035€/enfant (PEP 59)
- Séjour 6/13 ans, organisé par l'ADAV à Meschers sur Gironde du 11 au 24 Août au prix de 1095€/par enfant.

NON SOUMIS AU VOTE

RENOUVELLEMENT DE LA DEROGATION AU TEMPS SCOLAIRE

Madame Blocquet rappelle qu'en 2021 et après concertation avec les écoles publiques de Courrières, une demande de dérogation avait été sollicitée auprès des services de l'éducation nationale afin de maintenir la semaine à 4 jours.

La dérogation étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler et de délibérer sur le maintien du temps scolaire en 8 demi-journées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement de la dérogation.

COMMISSION SPORT

COURRIERES 2024

Afin d'accompagner la dynamique insufflée par l'organisation des Jeux Olympiques de Paris, Monsieur Daf, avec le concours du service des sports propose de revisiter la fête du sport prévue le 1er juin 2024. Ainsi, il envisage avec l'aide des associations, des éducateurs sportifs municipaux, de l'UFOLEP, et de Breaking agency d'organiser :

- un défilé des délégations sportives avec port de flamme (Mairie, complexe)
- d'accueillir le public en village olympique
- une initiation aux sports innovants animé par l'UFOLEP
- la découverte de la discipline intégrée aux JO 2024 : le break dance avec DJ et speaker
- un baptême plongé et kayak en piscine.
- un flash mob Courrières 2024

Chaque participant se fera remettre un t-shirt « Courrières 2024 ».

Le chèque jeune sportif sera distribué à cette occasion.

Un budget de 6505€ a été inscrit aux dépenses de fonctionnement du complexe pour organiser cette journée.

Une demande a été déposée auprès du conseil départemental afin d'obtenir 2000€ de subvention dans le cadre de l'appel à projet : « insufflons l'esprit des jeux olympiques et paralympiques partout dans le département du Pas-de-Calais »

NON SOUMIS AU VOTE

SUBVENTION TRANSPORT CNCO

Monsieur Daf informe l'assemblée que le club nautique a sollicité le service des sports pour emprunter le 9 places les 14 et 18 Décembre 2023 pour participer à un meeting national relatif au championnat de France. Ce dernier se tenait à Clermont Ferrand. Le véhicule étant déjà réservé, le club en a loué un auprès de DLM. Le montant de la facture s'élève à 669.57 € TTC.

Monsieur Daf propose d'accompagner l'association à hauteur de 450€ pour participer partiellement aux frais inhérents au déplacement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose d'allouer une subvention de 450 €.

COMMISSION CADRE DE VIE -AMENAGEMENT

CESSION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL SIS, 17, RUE ARISTIDE BRIAND PAR PAS DE CALAIS HABITAT

Monsieur Froget informe que le bailleur social Pas-de-Calais habitat souhaite procéder à la cession d'un logement locatif social situé 17, rue Aristide Briand à Courrières.

Il rappelle que conformément à l'article L.443-7 et suivants, du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune en tant que commune d'implantation de ce logement doit émettre un avis sur la cession.

Monsieur Froget propose d'émettre un avis favorable à cette cession.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession de ce logement par le bailleur Pas-de-Calais Habitat.

MOTION DE L'ENSEMBLE DU GROUPE MAJORITAIRE CONTRE LES SUPPRESSIONS DE POSTES D'ENSEIGNANTS ET LE NOUVEAU PLAN DESTINE A AMELIORER LE NIVEAU DES ELEVES (présentée par Monsieur Vergnaud)

L'éducation de nos enfants et de nos jeunes doit être LA priorité

Mardi 5 décembre 2023, Gabriel Attal, Ministre de l'Education Nationale a annoncé un énième plan pour améliorer le niveau des élèves :

- Groupe de niveaux, classes dédoublées,
- Retour du redoublement avec dernier mot pour les professeurs,
- Soutien scolaire,
- Création d'une épreuve anticipée du bac en mathématiques...

La liste est longue.

Certaines intentions sont louables.

L'urgence est revendiquée par le ministre lui-même, force est de constater que les indicateurs virent au rouge, voire au rouge vif :

- Evaluations de 4^{ème} catastrophique,
- Récente étude Pisa sur les mathématiques qui constate une nouvelle baisse du niveau des élèves français,
- Baisse de niveau généralisée constatée par les professeurs et les employeurs.

La réponse du ministre est simple, il souhaite créer « un choc des savoirs » pour, dit-il, élever le niveau de tous les élèves en primaire, au collège et au lycée.

Selon le ministre, la seule mesure de création de groupes de 15 élèves au collège, nécessitera la création de plusieurs milliers de postes d'enseignants.

Le ministre et donc le ministère de l'Education Nationale, reconnaît enfin qu'enseigner avec des effectifs réduits d'élèves produit du résultat, nous ne pouvons qu'être en accord avec ce constat.

Pourtant quelle est la réalité de la rentrée 2024 organisée par le Ministre ?

Dans les écoles :

Malgré une légère contraction démographique qui aurait permis, à moyen constant, de constituer un vivier de remplaçants suffisant, **c'est la douche froide !**

Alors que l'année dernière en moyenne chaque jour :

Dans le Pas-de-Calais, 92 classes étaient sans enseignant

Dans le Nord, 200 classes étaient sans enseignant.

Réponse du Gouvernement dans les écoles pour le Nord et le Pas-de-Calais : 219 Postes supprimés à la rentrée 2024

Dans les collèges et les lycées :

Des groupes de niveau non financés dans les collèges qui vont se traduire par des effectifs plus élevés pour les élèves considérés comme moyens ou bons.

Des réductions d'heures d'enseignement dans les collèges, les lycées généraux et technologiques qui se traduisent par des effectifs pléthoriques dans les classes et par la disparition des dédoublements.

Aucune information sur la réforme du lycée professionnel qui apparaît comme une délégation au privé de l'enseignement professionnel.

Et encore un poste supprimé au collège Debussy de Courrières qui s'ajoute aux suppressions de classes déjà constatées en 2022 et 2023.

Et encore des moyens en moins pour les lycées de secteur des jeunes courriérois :

-117 heures au Lycée Pasteur d'Hénin-Beaumont, soit 4 postes supprimés
Une cinquantaine d'heures en moins au lycée Darchicourt et des postes menacés.

**Réponse du Gouvernement pour les collèges et les lycées dans le Nord et le Pas-de-Calais :
104 Postes supprimés à la rentrée 2024 !**

Depuis 2018, la région Nord-Pas-de-Calais a perdu 1204 emplois d'enseignant en collège et en lycée, soit 11% des suppressions nationales !

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, près de 10 000 postes d'enseignants supprimés !

Dans notre région, le Nord-Pas-de-Calais, ces dernières années, il est constaté dans les écoles, une petite baisse moyenne d'élèves par classe mais au collège et au lycée, les effectifs explosent.

Pour preuve, un nombre croissant de classes de 30 élèves au collège et des classes surchargées à 35 voire 36 élèves en lycée général et technologique, ce qui génère une dégradation des conditions d'apprentissage dénoncée par les équipes enseignantes, complètement décontenancées par les suppressions de postes qui s'additionnent d'année en année.

Considérant que les évaluations de 4^{ème}, communiquées en Novembre 2023 classent malheureusement l'académie de Lille en dernière position en français et en 24^{ème} position sur 33 pour les mathématiques devant Amiens, Créteil et les DOM-TOM,

Considérant que l'éducation de nos enfants et de nos jeunes est **LA Priorité**,

Le Conseil municipal de Courrières, à l'unanimité,

Demande au Gouvernement de Gabriel Attal de renoncer aux suppressions de postes prévues dans le Pas-de-Calais et le Nord.

Demande au Gouvernement de Gabriel Attal de rétablir le nombre d'équivalents temps plein d'assistants d'éducation passé de 63 620 pour l'année scolaire 2020-2021 à 60 385 et en 2021 2022, 79 équivalents temps plein étant encore supprimés au budget 2024-2025 !

Demande au Gouvernement de Gabriel Attal de former et de recruter un nombre suffisant d'Assistants de Vie Scolaire et de créer un véritable statut pour ces personnels indispensables pour une prise en charge correcte des élèves qui ont besoin d'un accompagnement ou en situation de handicap.

Demande au Ministre de l'éducation nationale de doter l'académie de Lille, des moyens humains nécessaires pour que les écoles, les collèges et les lycées ne comptent pas plus de 25 élèves par classe afin de permettre à la Communauté éducative et aux enseignants de dispenser l'instruction que nos enfants et nos jeunes méritent.

Demande également à Monsieur Xavier Bertrand, Président de la région des Hauts de France, de maintenir le niveau des dotations de fonctionnement versées aux lycées pour leur permettre d'assurer le choc inflationniste et ainsi assurer la qualité des prestations notamment pour la restauration scolaire et aussi garantir les activités pédagogiques menacées.

Demande également à Monsieur Xavier Bertrand, Président de la région des Hauts-de-France, de renoncer à son projet de suppression de postes d'agents territoriaux dans les lycées du Pas-de-Calais et du Nord.

Intervention de Monsieur le Maire

En tant que Maire de Courrières, je suis très investi. Tout à l'heure encore j'étais en communication avec le principal du collège Debussy et le recteur d'académie, il y a discussion, négociation.

Néanmoins il y a des politiques qui interpellent :

le gouvernement propose des groupes de niveaux, c'est-à-dire des classes avec moins d'élèves et annonce en même temps des suppressions de postes.

Si une fermeture de classe survient à cause d'une baisse des effectifs, c'est normal et il n'y a jamais eu de réaction de la municipalité.

A l'heure actuelle les classes sont surchargées, Madame la Ministre annonce qu'il manque 2000 enseignants, qu'il faut recruter et supprimer des postes.

Nous sommes ouverts à la discussion mais si nous ne sommes pas entendus, il faudra durcir le ton. Je prends en exemple le collège Debussy où un professeur de sport très investi qui organise le cross du collège, a en charge l'UNSS va voir son temps de travail réparti sur 2 voire 3 établissements. Il ne pourra pas maintenir tout ce qu'il a mis en place avec ses élèves sur Courrières, il n'en aura plus les moyens.

La volonté d'une école inclusive à Courrières est réelle, nous avons sur l'école Berlinguez la classe UEEA (enfants autistes), au collège la classe ULIS qui accueille des élèves en difficulté, ces sections nécessitent un investissement à la fois humain et financier, avec moins de moyens cela deviendra impossible.

Que dire des Lycées Darchicourt et Pasteur dont les classes comptent 35 à 36 élèves ?

Il y a autre chose à penser que de vouloir faire porter des uniformes !

La semaine prochaine, je vois le recteur d'académie, il est ouvert à la discussion malgré un contexte peu favorable.

Avec 10 millions d'économies, l'éducation nationale va payer un lourd tribut.

Pourquoi supprimer des postes lorsqu'ils sont nécessaires ?

J'appelle à la mobilisation si nécessaire, les élus de Courrières et les élus de la communauté d'agglomération, nous ne sommes pas satisfaits des mesures prises.

Madame Patricia Rousseau précise que son groupe votera pour cette motion et qu'elle souhaite être informée de toute mobilisation à venir.

Madame Patricia Pichonnier souhaite que la motion soit celle de la commune de Courrières, pas uniquement celle de la majorité.

Monsieur le Maire répond favorablement à ces demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** informe que le vote du budget primitif 2024 interviendra le 08 avril prochain, souhaite une bonne soirée à chacun et clôture la séance à 20h05.



Le Maire,

Christophe PILCH.